



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 7 novembre 2024

Monsieur le Président du Conseil supérieur de l'éducation,
Madame la cheffe de service,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

L'acte 1 du choc des savoirs a été rejeté par l'ensemble de la communauté éducative au travers d'un vote unanime dans cette instance et dans de nombreux territoires. Les mobilisations ont été massives. La colère a été puissante et gronde toujours. Il y a donc une nécessité urgente à en tirer les enseignements.

Mais cela ne semble pas être le cas. La ministre a annoncé il y a quelques jours l'acte 2, alors que les mêmes causes produiront les mêmes effets. Si nous refusons le choc des savoirs, comme nous le portons devant le Conseil d'Etat, c'est parce qu'il est le symbole d'une école qui trie et enferme les élèves en difficulté dans des trajectoires scolaires dont ils ne sortiront jamais. Ce n'est pas une opinion mais un fait scientifique démontré par les recherches en sciences de l'éducation.

Le choc des savoirs dessine une société qui enferme les élèves dans des catégories où l'émulation entre ceux en difficulté et ceux en réussite ne sera plus possible. Une société qui fractionne voire fracture. Une école qui ne permet plus la rencontre de l'autre pour le reconnaître dans ses différences est une école qui prépare une société toujours plus individualiste, avec des mondes qui, à l'image des réseaux sociaux, ne se comprendront plus et s'opposeront tôt au tard.

L'école publique a besoin que l'on se concentre sur ses besoins réels pour lui redonner tout l'oxygène qui lui est nécessaire. Voici une liste non exhaustive des chantiers à ouvrir de toute urgence :

- Quels moyens et quelles ambitions pour l'école inclusive ? Elle est aujourd'hui au bord de l'implosion faute de moyens ;
- Quelle carte et moyens pour l'éducation prioritaire ? Ce chantier tant de fois annoncé est encore et toujours dans les cartons, pour combien de temps encore ?
- Quelle attractivité des métiers de l'éducation ? avec quelle revalorisation ?
- Quels moyens et actions pour construire un autre climat scolaire dans les établissements ?
- Quels moyens et actions pour renforcer la co-éducation et promouvoir la place des parents dans l'école ?
- Quelles actions pour combattre les idées de ces parents vigilants qui pensent qu'ils sont légitimes à contester les programmes, les actions pédagogiques, les enseignements et défient par là-même la République ?
- Quelle ambition de la République pour cesser de mettre en place des cartes scolaires qui conduisent à la ségrégation sociale et scolaire de centaines de milliers d'enfants ?
- Quel plan ambitieux de rénovation du bâti scolaire, bien souvent inadapté à faire face dans les années à venir au dérèglement climatique ?

- Au-delà des déclarations et des statistiques, quelles mesures pour remplacer les enseignants absents ? A ce sujet, nous apportons une fois encore tout notre soutien aux fonctionnaires et en particulier aux enseignants pointés du doigt pour leur supposé « absentéisme » volontaire... Un enseignant a le droit d'être malade, de se former, de surveiller des examens à la demande de son employeur « l'Etat », de devenir parent... C'est le devoir de l'administration de le remplacer rapidement avec des personnes formées. Cette mise à l'index est indigne et tellement facile... L'Etat doit peut-être s'interroger sur ce qui, dans le système éducatif, génère ces absences.

Et oui, former, c'est un métier ! évaluer, c'est un métier ! transmettre des savoirs et des compétences, c'est un métier ! tenir une classe, c'est un métier !...

Pour toutes ces raisons, il est devenu vital et urgent pour notre démocratie de reconstruire l'école publique et de permettre à tout notre pays de refaire société autour d'elle. L'école publique et la communauté éducative n'ont pas besoin d'être choqués une fois de plus, ils ont besoin d'être considérés par le pays tout entier et que les mots se transforment en actes.

Je vous remercie de votre écoute.